DOSSIER D'INSCRIPTION
CPGE Physique - Technologie

Année scolaire 2023-2024

Nom	.....	**Prénom(s)**	.....

Rappel année précédente

Lycée d'origine

☐ La Prat's - Cluny ☐ Autre lycée & ville : .....

☐ 1ère Année de PTSI ☐ 2ème Année de PT : Demande de redoublement (5/2)

Adaptations pédagogiques ☐ PAP ☐ PAI ☐ Dossier MDPH ☐ Aménagements d'épreuves aux examens

Langues vivantes

LVA – Obligatoire	**LVB (facultative)**
☐ Anglais	☐ Allemand ou ☐ Espagnol

Information : En fonction des effectifs, des regroupements LVA – LVB, 1ère année - 2ème année sont organisés.

Inscription à l'Université de Bourgogne

L'inscription à l'Université de Bourgogne est obligatoire afin de pouvoir bénéficier des dispositions de la convention cadre Université/CPGE.

L'inscription auprès de l'Université de Bourgogne en filière technologique permet :

- l'obtention des crédits ECTS (european credit transfer system) délivrés par la commission d'admission et d'évaluation (CAE)
- la validation d'études supérieures (VES) pour l'obtention du DEUG à l'issue de l'année de PT pour un accès de droit en 3ème année de Licence

FICHE SECRETARIAT

Année scolaire 2023-2024

Nom	.....	**Prénom(s)**	.....

Etudiant

Né(e) le .... / ..... / ..... à ..... Département ..... Nationalité ☐ Française ☐ Autre : .....

☐ Adresse de l'étudiant identique au représentant légal ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre Légal

☐ Adresse propre à l'étudiant.....

Code Postal ..... Ville.....

Téléphone portable (Etudiant) ..... Courriel (Etudiant).....

Régime demandé	☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire	☐ Interne externé	☐ Interne (réservé aux premières années et sous réserve des places disponibles)
Boursier	☐ Oui	☐ Non	

Représentants Légaux

☐ Père / ☐ Mère / ☐ Autre Légal

Nom.....

Prénom .....

Prend en charge les frais scolaires ☐ Oui / ☐ Non

A contacter en priorité ☐ Oui / ☐ Non

Profession.....

Adresse .....

CP .....

Ville .....

Tél. Fixe .....

Tél. Travail .....

Tél. Mobile.....

Mail.....

☐ Père / ☐ Mère / ☐ Autre Légal

Nom.....

Prénom .....

Prend en charge les frais scolaires ☐ Oui / ☐ Non

A contacter en priorité ☐ Oui / ☐ Non

Profession.....

Adresse .....

CP .....

Ville .....

Tél. Fixe .....

Tél. Travail .....

Tél. Mobile.....

Mail .....

Informations Familiales

Parents

☐ Mariés ☐ PACS ☐ Concubinage ☐ Séparés ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcés

Nombre total de frères et sœurs au lycée la Prat's.....

Personne à contacter en cas d'urgence (autre que les responsables légaux)

Nom	Lien avec l'étudiant	Numéro de téléphone
.....	.....	.....

AUTORISATIONS ANNUELLES

Année scolaire 2023-2024

Communication des coordonnées

Conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations de la C.N.I.L. (Commission Nationale Informatique et Liberté), le lycée est autorisé (par les responsables légaux) à communiquer :

les coordonnées :	étudiant	père	mère	autre légal
	☐ Oui / ☐ Non	☐ Oui / ☐ Non	☐ Oui / ☐ Non	☐ Oui / ☐ Non

Règlement intérieur et de l'internat - Voir site internet du lycée La Prat's

L'étudiant et ses représentants légaux déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur du lycée et du règlement de l'internat.

Autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image/la voix

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des étudiants (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux étudiants et leurs responsables légaux.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Finalités envisagées : Gestion administrative et activités pédagogiques

Modes d'exploitation envisagées :

Autorisation	Support	Conservation	Étendue de la diffusion
☐ Oui / ☐ Non	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	Une année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire
☐ Oui / ☐ Non	Trombinoscope	Une année scolaire	Personnels administratif, équipe pédagogique et vie scolaire, étudiants de l'établissement.
☐ Oui / ☐ Non	Pour un usage collectif dans sa classe	Une année scolaire	Personnels administratif, équipe pédagogique et vie scolaire, étudiants de l'établissement
☐ Oui / ☐ Non	En ligne	Une année scolaire	Site avec accès réservé : ECLAT BFC
☐ Oui / ☐ Non	En ligne	Une année scolaire	Internet (monde entier)
☐ Oui / ☐ Non	Support de stockage amovible	Une année scolaire	
☐ Oui / ☐ Non	Projection collective	Une année scolaire	☐ Usage collectif dans les classes des étudiants enregistrés ☐ Autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche. ☐ Usages de communication externe de l'institution.

Autorisation parentale

Je (Nous) soussigné(e)(s) .....
agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de : .....
reconnais(sons) être entièrement investi de mes(nos) droits civils à son égard. Je (nous) reconnais(sons) expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et :

☐ autorise(ons) la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par son école/établissement scolaire.

☐ n'autorise(ons) pas la captation de l'image / de la voix de l'enfant.

Merci d'écrire lisiblement le mot «**REFUS**» : .....

Pour exercer vos droits :

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par le chef d'établissement afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ainsi que votre enfant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@ac-dijon.fr. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07

Signatures

Représentant	Représentant	Etudiant
☐ Père / ☐ Mère / ☐ Autre légal	☐ Père / ☐ Mère / ☐ Autre légal	

RAPPEL DES DOCUMENTS A FOURNIR

Documents à remplir	Cadre réservé au lycée
Dossier inscription	
Fiche infirmerie avec photo d'identité	
Fiche de renseignements en cas d'urgence	

Documents à fournir	Cadre réservé au lycée
1 photo d'identité (pour la carte étudiant)	
Photocopie carte d'identité recto-verso (sur la même page)	
Attestation responsabilité civile ou assurance scolaire	
Photocopies carnet de vaccinations	
R.I.B (obligatoire)	
Photocopie du livret de famille (si nouveau au lycée)	
Photocopie du diplôme de baccalauréat (pour la 1ère année de BTS et de CPGE)	

ACADÉMIE DE DIJON
Liberté
Égalité
Fraternité

Établissement scolaire : LYCEE LA PRAT'S - 71250 CLUNY **Classe :**

Ce document contient des renseignements médicaux, merci de le transmettre à l'infirmier de l'établissement sous pli cacheté. Un courrier avec des informations médicales confidentielles sous pli cacheté à l'attention des services de secours peut également être joint à la présente :
courrier joint : ☐ Oui ☐ Non

Photo à agrafer

FICHE INFIRMERIE

NOM : ..... **Prénom :** ..... **Né(e) le :** .....

VACCINATIONS :
Exclusivement pour les élèves qui intègrent l'établissement, joindre une photocopie **nominative** des pages «Vaccinations » du carnet de santé. (article L.3111-2 du code de la santé publique).

NOM et numéro de téléphone du médecin traitant : .....

- **Votre enfant porte-t-il des lunettes?** ☐ Oui ☐ Non

*Si **OUI**, date de la dernière consultation chez l'ophtalmologue :*

- **Votre enfant a-t-il des problèmes d'audition connus?** ☐ Oui ☐ Non

*Si **OUI**, nom du médecin ORL qui le suit :*

- **Votre enfant suit-t-il un traitement médical régulier?** ☐ Oui ☐ Non

*Si **OUI**, lequel?:*

- **Votre enfant bénéficie-t-il d'un suivi particulier?** ☐ Oui ☐ Non

(Ex. : Psychologique, pédopsychiatrique, orthophonique, kinésithérapique, ergothérapique)
Merci de préciser le nom du professionnel ou la structure qui suit votre enfant:

- **Votre enfant bénéficie-t-il d'un Projet personnalisé de scolarisation (PPS)?** ☐ Oui ☐ Non
- **Votre enfant souffre-t-il d'une pathologie chronique nécessitant la mise en place d'un PAI?** ☐Oui ☐ Non

(asthme, allergie, épilepsie, diabète, mucoviscidose, drépanocytose, traitement de longue durée)

Dans ce cas, merci de prendre contact avec le personnel de santé de l'établissement.

S'il a bénéficié d'un PAI l'an passé, souhaitez-vous le reconduire pour l'année scolaire à venir? ☐ Oui ☐ Non

- **Indications complémentaires sur la santé de votre enfant qu'il vous semble important de porter à la connaissance du personnel de santé de l'établissement** :

.....

En cas d'urgence et d'obligation de transférer mon enfant dans le centre hospitalier le mieux adapté, j'autorise qu'il puisse être transporté seul dans un véhicule envoyé par le service de régulation du SAMU. Je serai très rapidement prévenu(e) de ce transfert par un personnel de l'établissement scolaire dans lequel est scolarisé mon enfant. J'assurerai sa sortie de l'hôpital.

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus.

Signature du responsable légal n°1 **et / ou** **Signature du responsable légal n°2**

A ..... le ..... A ..... le .....

Vos données sont collectées par l'établissement
Le responsable de traitement est le chef d'établissement. Les informations personnelles collectées serviront à alimenter les traitements suivants : informer les personnels de santé de l'établissement et , le cas échéant ceux des services de secours des problèmes de santé de l'élève.D'autres traitements de données à caractère personnel sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'établissement et feront l'objet d'une information ultérieure par le chef d'établissement. Conformément aux dispositions issues du règlement européen à la protection des données à caractère personnel et à la nouvelle loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement aux données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (si l'élève est mineur), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique dpd@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr ou postale : Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comte - Délégué à la protection des données – 10 rue de la Convention – 25030 BESANCON Cedex. Si vous estimez, après avoir contacté le chef d'établissement ou le délégué à la protection des données que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou sur https://www.cnil.fr/fr/plaintes .Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 juin 2005 relatif à l'archivage).

ACADÉMIE DE DIJON
Liberté Égalité Fraternité

Établissement scolaire : LYCE LA PRAT'S - 71250 CLUNY

Année scolaire : 2023-2024

Document non confidentiel à remplir par les familles en chaque début d'année scolaire.

Fiche de renseignements en cas d'urgence

Identité de l'élève

Nom : …… Prénom : …… ….

Date de naissance : ……... Classe : ……

Adresse : ……

……...

N° de téléphone portable de l'élève majeur : ……...

Identité des responsables légaux :

Responsable légal n°1 :

Nom : …… Prénom : ……..

Adresse du responsable légal n°1: ……

……

N° de téléphone portable : ……...

Responsable légal n°2 :

Nom : …… Prénom : ……..

Adresse du responsable légal n°2:…….. ...

…… ..

N° de téléphone portable : …… ..

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir les responsables légaux le plus rapidement possible.

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

……

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de récupérer votre enfant dans le cas où vous ne pourriez pas vous déplacer (réponse obligatoire)

1 : …… 2 : …… 3 : ……...

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital ou le service de soins le mieux adapté, déterminé par le SAMU-centre 15.
Les responsables légaux sont immédiatement avertis par l'école ou l'établissement scolaire.
Un élève mineur ne peut pas sortir de l'hôpital ou de service de soins sans être accompagné d'un de ses parents ou de son responsable légal.

Votre enfant a t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé pour raison de santé) : ☐ Oui ☐ Non
(Le PAI sera joint en cas de sortie ou de voyage scolaire)

Votre enfant a t-il un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation pour situation de handicap) : ☐ oui ☐ non
(Le PPS sera joint si besoin en cas de sortie ou de voyage scolaire)

Souhaitez-vous évoquer un point particulier sur la santé de votre enfant ? ☐ oui ☐ non
Si oui et /ou si votre enfant bénéficie d'un PAI et /ou d'un PPS, veuillez renseigner la fiche infirmerie confidentielle à remettre, sous enveloppe cachetée à l'attention du personnel infirmier,

Lors de la 1ère inscription dans l'établissement, merci de fournir la photocopie des vaccinations avec la fiche infirmerie confidentielle, sous enveloppe cachetée à l'attention de personnel infirmier de l'établissement,

Signature responsable légal n°1 Signature responsable légal n°2

Vos données sont collectées par l'établissement

Le responsable de traitement est le le chef d'établissement. Les informations personnelles collectées serviront à alimenter les traitements suivants : informer les personnels de santé de l'établissement et , le cas échéant ceux des services de secours des problèmes de santé de l'élève.D'autres traitements de données à caractère personnel sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'établissement et feront l'objet d'une information ultérieure par le chef d'établissement. Conformément aux dispositions issues du règlement européen à la protection des données à caractère personnel et à la nouvelle loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement aux données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (si l'élève est mineur), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique dpd@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr ou postale : Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comte - Délégué à la protection des données – 10 rue de la Convention – 25030 BESANCON Cedex. Si vous estimez, après avoir contacté le chef d'établissement ou le délégué à la protection des données que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou sur https://www.cnil.fr/fr/plaintes .Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 juin 2005 relatif à l'archivage)

Etudiant CPGE Rentrée 2023/2024

Inscrivez / réinscrivez-vous à l'uB en septembre

L'inscription à l'uB : une obligation

Conformément à la loi de 22 juillet 2013, vous devez prendre en parallèle de votre inscription CPGE une inscription à l'université de Bourgogne. Cette obligation est notée sur Parcoursup pour chaque filière CPGE.

Comment vous inscrire ou vous réinscrire ?

Les modalités seront précisément indiquées sur la page dédiée aux CPGE sur notre site web ub-link.u-bourgogne.fr (*Etudes puis M'inscrire – Me réinscrire*) à compter **du 1er septembre 2023**.

Les **inscriptions et réinscriptions sont prévues en ligne** selon le calendrier ci-après (*sous réserves de modifications ultérieures qui seront communiquées sur le site web*) :

Calendrier rentrée 2023	**Première inscription en L1**	**Réinscription à l'uB** *après une inscription en 1ère année*
Du Ve 1/09 au Di 10/09	Etape 1 : **Opération préalable à l'inscription (OPI) – CPGE** Enregistrement rapide de votre n° de dossier Parcoursup pour permettre l'inscription en ligne **NB** : Gestion spécifique en lien avec le lycée agricole de Quétigny (hors Parcoursup)	
Du Lu 18/09 au Lu 06/11	Etape 2 : **Inscription en ligne** (*suite de l'étape 1 selon les délais indiqués*)	Etape 1 : **Réinscription en ligne** (*selon les résultats envoyés par les lycées*)
Dans les 8 jours suivant l'inscription / la réinscription en ligne	Etape 3 : **Activation de l'ENT** **Dépôt des pièces en ligne**	Etape 2 : **Le cas échéant, dépôt des pièces**

Pour les retardataires, une nouvelle période est prévue comme suit :

Calendrier rentrée 2023	**Première inscription en L1**	**Réinscription à l'uB** *après une inscription en 1ère année*
Du Lu 11/09 au Di 8/10	Etape 1 : **Opération préalable à l'inscription (OPI) – CPGE** Enregistrement rapide de votre n° de dossier Parcoursup pour permettre l'inscription en ligne	Idem période ci-dessus : **du Lu 18/09 au Lu 06/11**
Du Sa 14/10 au Ma 06/11	Etape 2 : **Inscription en ligne** (*suite de l'étape 1 selon les délais indiqués*)	Etape 1 : **Réinscription en ligne** (*selon les résultats envoyés par les lycées*)

Dans tous les cas, aucune inscription / réinscription ne pourra être prise en compte après : le 15 décembre 2023.

ATTENTION : Les élèves, inscrits en CPGE, qui ne se seraient pas inscrits à l'Université de Bourgogne conformément aux modalités indiquées perdront le bénéfice de toutes les dispositions de la convention cadre, de la convention d'application et de ses annexes, y compris la validation d'études supérieures (minimum 2 inscriptions) et les dispositifs d'accès direct aux formations de l'uB.

Notez bien

- **Page inscription CPGE :** https://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/minscrire-ou-me-reinscrire/je-minscris-a-lub/eleve-en-cpge.html
- **Secrétariat du service Réglementation et Gestion de l'Offre de Formation**
  Mail : regl-gestion.odf@u-bourgogne.fr
- **Récupération des identifiants ENT**
  Depuis l'ENT http://ent.u-bourgogne.fr cliquez sur "Mon compte" puis "Étudiant" et suivez la procédure "Perte de mot de passe"
  mail : guichet-unique@u-bourgogne.fr

Mise à jour du 2/05/2023

NOTE INTENDANCE

Année scolaire 2023-2024

1. SERVICE RESTAURATION

Le service de restauration fonctionne en libre-service (self-service), chaque élève possède une carte d'accès individuelle valable durant toute la durée de sa scolarité au lycée.

Cette carte est obligatoire pour l'accès au service de restauration.

Par décision du Conseil d'Administration du lycée :

- **Les formules forfaitaires 4 jours ou 5 jours ont été retenues pour les élèves prenant quatre ou cinq repas par semaine,**
- **Pour les demi-pensionnaires 1, 2 ou 3 jours, le mode repas à l'unité reste possible.**

Le choix du mode repas unité ou forfait se fait lors de la rentrée scolaire : le choix est possible jusqu'au 7 septembre 2023.

Au-delà de cette date tout changement de formule ne pourra se faire qu'au premier jour du trimestre suivant.

Le paiement du forfait s'effectuera sur facture qui sera adressée par mail aux familles dans le courant de chaque période : septembre à décembre, janvier à mars et avril à juin.

Quant aux prestations (repas à l'unité), elles devront être réglées au début de chaque mois, cette périodicité permettant d'une part de réduire le fractionnement des paiements (une dizaine de chèques par an) et d'autre part d'avoir un compte suffisamment approvisionné évitant aux élèves le blocage de l'accès au service de restauration.

En fin d'année, le solde du compte est automatiquement reporté sur l'année suivante ou remboursé sur demande écrite des familles, en cas de départ définitif. En cas de **perte ou de dégradation de la carte d'accès**, une somme de **10,00 €** sera demandée pour son remplacement.

2. TARIFS

Tous les tarifs donnés dans ce document sont ceux en vigueur au 1er janvier 2023 et peuvent être modifiés par décision de la région Bourgogne Franche Comté ou par décision du Conseil d'Administration.

3. FORFAITS DEMI-PENSIONNAIRES

FORFAIT 5 jours - Elèves demi-pensionnaires

Septembre à Décembre : 262.57 € Janvier à Mars : 194.37 € Avril à Juin : 156.86 €

FORFAIT 4 jours - Elèves demi-pensionnaires

Septembre à Décembre : 225.06 € Janvier à Mars : 166.98 € Avril à Juin : 130.68 €

REPAS UNITE

4,62 € - Elèves demi-pensionnaire au ticket (1, 2, ou 3 jours max par semaine)
4,62 € - Elèves externes (repas exceptionnel)

4. FORFAITS INTERNES / INTERNAT & RESTAURATION

FORFAIT INTERNES DE SECOND CYCLE

Septembre à Décembre : 718.66 € Janvier à Mars : 532.00 € Avril à Juin : 429.34 €

FORFAIT INTERNES DES CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES ET BTS

Des places sont réservées aux élèves PTSI et BTS 1 (1ères années post-bac) qui devront s'inscrire au plus tard le 7 Juillet 2023.

Septembre à Décembre : 893.20 € Janvier à Mars : 661.20 € Avril à Juin : 533.60 €

FORFAIT INTERNES / EXTERNES DES CLASSES PREPARATOIRES ET DE BTS

Les élèves des classes préparatoires et de BTS peuvent avoir le statut d'interne-externé qui donne accès au service de restauration pour les repas du matin, midi et soir (règlement forfaitaire).

Septembre à Décembre : 589.64 € Janvier à Mars : 436.50 € Avril à Juin : 352.30 €

5. BOURSES NATIONALES (pour les élèves de second cycle seulement)

Dès leur notification, les bourses sont intégrées au compte de l'élève et viennent en déduction des frais d'internat et de demi-pension

Si le montant alloué des bourses est supérieur aux sommes dues pour l'hébergement, le reliquat est reversé directement sur le compte bancaire des intéressés.

6. FONDS SOCIAUX

Lorsque des familles en difficulté ne peuvent faire face à diverses dépenses concernant la scolarité de leurs enfants, des mesures ont été prises par l'Etat : une **aide financière** peut leur être attribuée par le lycée grâce au **FONDS SOCIAL DES CANTINES** et au **FONDS SOCIAL LYCEEN**.

Pour obtenir plus de renseignements et/ou déposer un dossier de demande concernantces aides, il suffit de s'adresser au lycée auprès de l'assistante sociale.

7. DISPOSITIONS DIVERSES

Afin de permettre le remboursement des sommes restant au crédit du compte restauration de l'année scolaire 2022-2023 des élèves demi-pensionnaires ayant opté pour les prestations repas à l'unité, **les familles devront fournir un RIB complet (avec n° IBAN ET BIC) avec le dossier d'inscription**.

Par ailleurs et conformément à la décision du Conseil d'administration du 18 Mai 1999, toute somme non réclamée dans les six mois suivant la clôture du compte de restauration sera affectée à la Caisse de Solidarité des élèves du lycée.

A Cluny, le 1er septembre 2023

TROUSSEAU ET EQUIPEMENT

Année scolaire 2023-2024

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ELEVES (SAUF BTS)

- Une blouse en coton pour les travaux pratiques – couleur indifférente.

- EPS : Un sac de sport contenant une tenue de sport constituée de

  - ✓ Un survêtement
  - ✓ Un short
  - ✓ Un tee-shirt
  - ✓ Une paire de tennis (en application du règlement du complexe sportif municipal)

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE POUR TOUS LES INTERNES

Le couchage est personnel : son lavage régulier est à la charge des familles.

Chaque interne dispose d'une armoire qui sera fermée à l'aide d'un cadenas personnel, (prévoir également des cintres pour les vêtements).

Tout le matériel de l'interne doit être rangé.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol.

A fournir par la famille :

- ✓ Un duvet ou une couette (avec housse)
- ✓ Un traversin ou un oreiller
- ✓ Une paire de drap (pour lit 1 personne)
- ✓ Une taie de traversin/oreiller
- ✓ Un cadenas
- ✓ Des cintres